

Pétition
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous voulons la renégociation de l'accord PSC pour garantir :

- La liberté d'adhésion à la complémentaire santé.
- Le couplage santé-prévoyance.
- Une même couverture pour tout le monde selon le principe de solidarité (« de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».)
- La solidarité intergénérationnelle (mêmes cotisations pour les retraités).
- La garantie pérenne du financement intégral par le budget de l'État de la contribution employeur.



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

***Protection Sociale Complémentaire :
renégociation de l'accord !***

La FNEC FP-FO (Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – FO, dont fait partie FO ESR) est la seule organisation syndicale à ne pas avoir signé l'accord du 8 avril 2024 permettant la mise en place de ce régime de la PSC dans le périmètre de l'Éducation Nationale, de Jeunesse et Sport et l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les modalités de mise en œuvre de l'accord ne peuvent que conforter la FNEC FP-FO dans son choix en défense des personnels.

Alors que le déploiement du volet santé bat son plein, l'incompréhension voire la colère s'expriment et remontent de partout, notamment concernant la liberté de choix, le coût pour les précaires, les agents en situation de handicap, les familles, les familles monoparentales, les retraités et ceux qui vont bientôt partir en retraite...

Le ministre Philippe Baptiste vient d'annoncer qu'en définitive la charge du financement de la part employeur serait imputée sur le budget de l'État et non reportée sur le budget des établissements. Ceci pour 2026, mais il n'y a aucun engagement sur la durée. Et, dans la mesure où rien n'avait été prévu dans le budget voté pour ce financement, il sera forcément pris sur des budgets existants.

Les déficits des universités et établissements sont de toute façon là, qui vont entraîner suppressions de postes, baisses de crédit, précarisation et dégradation accrues des conditions de travail des personnels...

Face à la colère des agents, et aux dérives constatées d'un tel régime qui s'attaque à la Sécurité sociale de 1945 et au Statut, il n'y a qu'une réponse : **dénoncer l'accord pour le renégocier**. C'est ce que la FNEC FP-FO a proposé aux autres syndicats.

FO ESR appelle à signer la pétition ci-dessus dans tous les établissements
d'enseignement supérieur et de recherche.

Montreuil, le 30 janvier 2026